Martigny, mardi 2 novembre 1948. *88me année.* ***Ce numéro comprend 6 pages*** *No 128.*

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an . . . . . **Fr. 12.—**
Avec „Bulletin officiel" . . . . . **Fr. 18.50**
ETRANGER : Un an . . . . . **Fr. 20.—**
Avec „Bulletin officiel" . . . . . **Fr. 26.50**
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX ***II c 58***
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
PARAISSANT A MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces : Publicitas Sion. tél. 2 12 36
Rédaction : Martigny, téléphone 6 10 31
Annonces : Publicitas Martigny, tél. 6 10 31

ANNONCES RÉCLAMES
le mm.-ligne ou son espace — le mm.-ligne 2 colonnes/81 mm.
10 ct. CANTON 22 ct.
13 ct. SUISSE 30 ct.
13 ct. ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX ***II c 485***

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses

ENTERRÉ TROP TÔT...

Au lendemain de la guerre, alors que la vie politique des pays reprenait peu à peu son cours normal, les adversaires du radicalisme ne se firent pas faute d'annoncer son effondrement à brève échéance.

On criait aux hommes politiques « vieux jeu », aux principes surannés, à l'impuissance d'un parti sans avenir.

Pour beaucoup, il n'était qu'un moribond, sinon déjà un cadavre.

On prédisait, par contre, longue et glorieuse vie aux partis neufs, nés de la guerre ou de la clandestinité.

Certes, les peuples privés de gouvernements et écrasés si longtemps par la botte allemande étaient animés, à la Libération, d'un ardent désir de nouveau et il est indéniable que ce besoin joua en défaveur du radicalisme dont les chefs avaient tenu un si grand rôle sur la scène politique, avant la guerre.

Certes, les succès des armées russes et leur contribution à la victoire finale fut un facteur important dans le développement des partis d'extrême-gauche et personne ne nie que les profonds bouleversements survenus dans la structure politique de certains pays ont relégué un instant le parti radical au second plan.

Mais c'est en vain que ses détracteurs attendirent l'effondrement annoncé.

Solide sur ses bases, il a supporté tous les chocs ; ses principes répondent aux aspirations profondes de chaque être et cela lui donne cette force contre laquelle se brisent finalement les plus violentes attaques.

Quand les extrémistes de droite ou de gauche eurent échoué dans leurs expériences ruineuses pour la nation, les peuples comprirent leurs erreurs.

Revenus de toutes leurs illusions, ils se tournent aujourd'hui vers ces radicaux que l'on avait écartés trop hâtivement.

On a vu, chez nous, aux dernières élections législatives fédérales, quelle éclatante preuve de vitalité a donné le parti radical-démocratique en reconquérant la première place sous la Coupole.

On a vu, en Suède, cette montée en flèche des libéraux-radicaux que l'on tenait pour quantité négligeable.

Et ce résultat des élections au second degré du Conseil de la République, en France, caractérisé par un nombre de suffrages radicaux de toutes tendances que même les plus optimistes n'attendaient pas !

Alors que républicains populaires et communistes, auxquels tous les succès étaient promis, perdent chaque jour un peu de leurs forces, le moribond radical se montre plus vivant que jamais.

Il obtiendra, selon les prévisions les mieux établies, 70 à 80 sièges, contre une trentaine au M.R.P. et une quinzaine aux moscoutaires.

Le R.P.F., dont le général de Gaulle est le chef, aura le même nombre de députés que les radicaux ; quand on sait quelle campagne orchestrée a menée le *Premier Résistant de France*, on mesure mieux toute la portée du succès radical.

D'autres exemples prouveraient que le bon sens populaire a vu à temps le danger d'une dictature économique comme celui d'une dictature confessionnelle.

S'il a pu être trompé un instant par le clinquant de folles promesses, le citoyen s'aperçoit finalement toujours que seul le vrai et le solide ont de la valeur.

g. r.

La situation internationale

Après l'échec du projet de compromis élaboré par les neutres, l'O.N.U. s'occupe des problèmes palestinien et grec. Ce qui va donner lieu à de longues discussions dont on ne peut sérieusement attendre un résultat. En France, l'action énergique du gouvernement dans les bassins miniers a provoqué la reprise du travail dans la plupart des puits. Mais il s'agit de réparer les sabotages avant de songer à reprendre une production normale. Aux U.S.A., on va élire le président. M. Dewey semble devoir l'emporter sur Truman alors que Wallace n'a aucune chance.

Ce serait la première fois, depuis 16 ans, qu'un républicain entrerait à la Maison Blanche de Washington, les démocrates l'ayant régulièrement emporté jusqu'ici.

En Chine, la prise de la Mandchourie par les communistes, après trois ans de guerre, inquiète les puissances occidentales. La tension internationale s'accroît ainsi de jour en jour, à tel point que le président de la Confédération a cru bon avertir solennellement le peuple suisse, dimanche à Bellinzone, et lui rappeler ses devoirs.

Entre les mains du dentiste

Convié, l'autre jour, par le clergé sédunois, à une conférence du Père Coninck sur ses souvenirs du camp de concentration de Dachau, j'ai résumé ses propos, à l'intention de nos lecteurs, en toute objectivité.

Cela m'a valu les compliments d'un prêtre et un billet vengeur du Dr G. Contat, médecin-dentiste à Monthey, auquel j'avais dédié mon compte rendu « à titre documentaire » et sans y ajouter la moindre considération désobligeante.

Voici la lettre que M. Contat adresse à l'Administration du Confédéré *et qu'elle consent à publier à ma propre demande :*

A Monsieur André Marcel,

Il y a une quarantaine d'années, Monsieur Courthion était le rédacteur du *Confédéré ;* sa plume fine, incisive et ironique ne s'éloignait que rarement des limites de l'objectivité et du respect dû à des adversaires. Plus tard, Monsieur Gabbud alliait à une éducation essentiellement personnelle, un bel accent du terroir et une grande honnêteté.

Comme ça nous change de vous lire, Monsieur André Marcel ! Pourquoi faut-il que vous vous fassiez l'égoutier de toutes les saletés, de tous les scandales et de tout ce qu'il y a de désagréable à dire à des adversaires, quand ce n'est pas faux ?

Pourquoi donc avoir toujours à la bouche du fiel, du vinaigre ou de l'acide ? Ce que vous devez être malheureux dans le fond de vous-même, car, à vous lire, à côté de votre intelligence, de votre style et de votre esprit, combien y a-t-il de dégoût, de rancœur ou de dépit caché ?

Pourquoi faut-il que dans vos articles vous attaquiez ou les autorités ou ceux qui ne sont pas de votre avis et cela jusque dans leur vie privée ?

Pourquoi toujours par vos sarcasmes et votre ironie acidulée faire toujours appel ou réveiller le plus bas instinct de l'homme : la méchanceté ?

Seul de temps à autre, un mort a droit à votre estime : ça doit lui faire une belle jambe après l'avoir démoli ou sali sa vie durant.

J'entendais, il y a un certain temps, une conférence de Monsieur le conseiller fédéral Rubattel dans un milieu très radical : « Messieurs, nous disait-il, nous ne devons marcher ni à droite, ni à gauche, mais droit devant nous, propres, irréprochables. Ce sont nos qualités, nos actes qui nous feront estimer, non nos discours.

Si l'on devait juger le parti radical d'après vos écrits, nous serions tous des charognards.

Il y a dans la vie un juste milieu, une honnêteté professionnelle à observer, une conscience à écouter. Croyez-vous qu'en démolissant tout, vous fassiez du bon travail ? Nos voisins nous donnent un exemple du résultat des campagnes de presse où rien n'est respecté, toujours sous le couvert de la liberté ou de la démocratie. C'est propre...

Et maintenant que je vous ai dit ce que je pense et je ne suis malheureusement pas seul, je tiens à rectifier ce contre quoi je m'inscris en faux dans votre article de lundi.

En plaçant dans votre article sur les atrocités allemandes mon nom en exergue, vous voulez insinuer que j'ai l'air d'approuver leurs fautes. J'appelle cette façon d'agir un *manque d'honnêteté ou de conscience professionnelle.* J'ai pris simplement la défense des enfants au sujet desquels vous avez osé écrire : *« Pas d'enfants allemands en Suisse ».*

Le Conseil fédéral, la Croix-Rouge suisse, le peuple suisse enfin, nous ont heureusement apporté une réponse qui se passe de commentaires.

Quant aux Allemands, fasse la Providence que nous n'ayons pas à regretter de n'en avoir pas assez sauvés. Le dernier veto de l'honorable Monsieur Vichinsky et certains faits récents dans un pays qui nous est cher, nous prouvent qu'il y a des choses assez sérieuses à envisager. Feindre de l'ignorer est plus grave que de prendre la défense de pauvres gosses qui n'y sont pour rien et qui crèvent de faim.

Dr G. Contat.

Si j'ai demandé que fût publié, dans son texte intégral le billet de notre correspondant, c'est que je savais qu'il ferait plaisir à tout le monde :

A M. Contat, d'abord, puisqu'il avait jugé bon de l'écrire, à mes ennemis ensuite, à mes amis aussi qui pourraient redouter de me voir à court de sujets, et enfin à moi-même.

Eh ! oui, il n'est pas toujours aisé de faire honnêtement son examen de conscience, et je sais gré à M. Contat qui semble avoir fini le sien de m'aider, en bon chrétien, à commencer le mien.

Que Dieu le bénisse !

Je pourrais, sans doute ironiser sur son zèle, et m'autoriser à juger son activité de dentiste avec le même emportement qu'il met à se prononcer sur le métier que j'exerce.

Ainsi je lui reprocherais, moi aussi, tous les nerfs qu'il a pu mettre à vif, dans un moment de fatigue et de maladresse.

A quoi bon ?

Le jeu serait par trop facile.

Et puis je crois l'avoir dit et je tiens à le répéter : M. Contat m'est sympathique.

Tout d'abord quand il écrit des bêtises, il les signe, et puis quand il escamote un sujet, il le fait sans hypocrisie.

Il me cherche, à propos d'une dédicace innocente, une querelle d'Allemand lui que je tiens pourtant pour un bon Suisse.

Cela m'amuse et me touche à la fois, car enfin il était question de Dachau et M. Contat me parle du Confédéré.

Quand je voudrai connaître exactement son opinion sur Hitler, je l'entreprendrai sur la mite ou le doryphore.

Il suffit de s'entendre.

Pour le reste, M. Contat a bien raison de préférer à mes écrits ceux de MM. Courthion et Gabbud, car l'un et l'autre avaient bien du talent, et c'est vrai, que nous regrettons leur disparition, tous ensemble.

Il fut un temps où je croisais le fer avec M. Gabbud.

Maintenant, c'est avec M. Contat.

N'allez pas vous imaginer que je sois insensible à la nuance...

Mon contradicteur me demande pourquoi je me fais « l'égoutier de toutes les saletés, de tous les scandales », pourquoi j'attaque « les autorités », « pourquoi je fais appel au plus bas instinct de l'homme : la méchanceté ? »

Il m'arrive, en effet, de dénoncer des scandales quand on oublie de le faire à ma place et que l'intérêt public est en jeu, de malmener des notabilités qui, de toute évidence, se payent la tête de l'électeur, d'éveiller, non pas la méchanceté, mais l'indignation salutaire, ou sans mesurer toujours mes coups, de me laisser entraîner par la polémique.

Je le regrette.

Mais ne croyez-vous pas que si je me taisais, je manquerais peut-être à mon devoir de journaliste ?

Un chroniqueur, c'est un témoin.

Quelle que soit son indignité personnelle, et ses erreurs, et ses manquements, et ses fautes, il témoigne, et ce n'est pas toujours drôle, allez !

Je vais vous faire un aveu que je faisais dernièrement au directeur de nos pénitenciers : « Je ne crois pas qu'il y ait un abîme entre un honnête homme et un autre. »

Et j'ajoute immédiatement, que rien ne m'autorise à me juger meilleur que les voleurs et les criminels que j'ai vus et dont quelques-uns me sont devenus fraternels.

C'est là qu'on touche à la grandeur de la mission du journaliste et à sa terrible exigence.

Quand nous dénonçons des abus, quand nous clouons des coupables au pilori, quand nous nous insurgeons contre une iniquité, nous accomplissons un devoir qui nous dépasse.

Cela ne signifie pas que nous soyons, nous, dénués de péchés.

Seulement, si nous manquions à ce devoir, c'est un péché de plus que nous aurions sur la conscience et probablement le plus grave.

Je voudrais tellement — car je m'exprime à cœur ouvert — que vous compreniez cela M. Contat, et avec vous, mes adversaires.

Voulez-vous savoir le plus pathétique et le plus douloureux des souvenirs de ma carrière, avant ceux que je viens de vivre avec la triste « Affaire » ?

La mort accidentelle d'un conseiller d'Etat au moment même où je lui signifiais de s'en aller après une interminable campagne.

Ce coup du destin, jamais je ne l'oublierai.

Mais si c'était à recommencer et qu'un autre magistrat se trouvât dans le même cas, je recommencerai, car réellement, il y a des démissions qui s'imposent.

Je recommencerai... je recommence et vous l'avez deviné ce n'est pas sans amertume.

Je recommence à éreinter le livre d'un ami si je trouve ce livre mauvais et que je doive en rendre compte, je recommence à louer un adversaire politique s'il rend service au pays, je recommence à dénoncer les manœuvres des comités, les erreurs des autorités, les scandales...

Et parfois, voyez-vous, j'aimerais tellement mieux ne plus jamais recommencer.

Mais tant qu'on n'a pas lâché son métier — et celui-là vous tient, je vous l'assure ! — il faut l'accomplir jusqu'au bout en faisant abstraction de ses amitiés ou de ses inimitiés personnelles.

« L'Affaire » ?

Il y a parmi ceux qui y sont inculpés un homme auquel je voue — il n'en sait rien — non seulement mon estime et mon admiration, mais aussi ma tendresse.

Il a bien fallu, pourtant que je cite avec d'autres noms, le sien qui m'était cher.

C'est ça le journalisme, et c'est terrible.

« Ce que vous devez être malheureux, dans le fond de vous-même... », m'écrivez-vous, M. Contat.

Eh ! bien oui, parfois je le suis, car j'ai toujours été plus sensible aux coups que je dois donner qu'à ceux que je reçois.

Et maintenant que je vous ai fait cet aveu dont je vous crois digne essayez de comprendre :

Il n'est jamais malheureux, dans le fond de lui-même, le pauvre homme de prêtre qui absout, le pauvre homme de juge qui condamne, le pauvre homme de médecin qui soigne, quand chacun d'eux compare à la grandeur de sa mission sa propre indignité ?

Il y a le devoir et puis il y a l'homme.

Le devoir, dans le cas de l'Allemagne — il faut bien tout de même y venir — c'est de ne pas retomber dans un faux sentimentalisme en la voyant ruinée, c'est de ne pas commettre à son endroit les erreurs qui nous ont valu deux conflagrations en un quart de siècle, c'est de tenir l'opinion publique en éveil.

L'homme...

C'est cet individu que vous morigénez, M. Contat, qui continue à déplorer le séjour d'enfants allemands en Suisse et qui estime avoir raison, mais qui ne peut s'empêcher de choyer ces petits quand le hasard le met en leur présence.

Ah ! Les trois fillettes en larmes en gare de Sion...

Hitler aussi a eu huit ans...

Quel dommage, en vérité, que nous l'ayons connu plus tard.

Il devait être chou, avec sa mèche !

Allons, M. Contat, tendons-nous la main sans rancune et ne soyez pas trop fâché de n'avoir pas pu me mettre en colère...

A. M.

Le Conseil d'Etat du Valais et le barrage de Cleuson

La chancellerie d'Etat du canton du Valais nous adresse le communiqué suivant :

La presse s'étant saisie du conflit relatif au type de barrage adopté par l'E.O.S. pour le bassin d'accumulation de Cleuson, le Conseil d'Etat estime devoir préciser, à ce sujet, ce qui suit :

1. Il n'est pas exact que le Conseil d'Etat du Valais ait autorisé la construction du barrage de Cleuson d'après le type choisi par l'E.O.S. Bien au contraire, le Conseil d'Etat a signifié à l'E.O.S. par lettres recommandées des 12 août et 4 septembre 1948, qu'il déclinait toute responsabilité en ce qui regardait la continuation des travaux, pour le cas où l'E.O.S. se verrait finalement contrainte de transformer le barrage évidé en barrage-poids, « soit que le Département fédéral de l'Intérieur obtienne gain de cause auprès des instances supérieures, *soit que, après avoir été reconnu seul compétent pour statuer en la matière, le Conseil d'Etat arrive à la conviction que le barrage-poids est le seul qui puisse donner satisfaction au point de vue de la sécurité générale.* »

2. La question de savoir quelle est l'autorité compétente pour se prononcer à ce sujet a été soumise à l'examen du Conseil fédéral par la Société E.O.S. et par le Conseil d'Etat lui-même. Le Conseil fédéral n'a pas encore fait connaître sa décision. Le Conseil d'Etat estime devoir attendre que cette question soit élucidée avant de prendre à l'égard de l'E.O.S. les mesures que les circonstances pourraient exiger.

3. Si la compétence du Conseil d'Etat est reconnue, ce qui devrait, semble-t-il, être le cas, le gouvernement valaisan examinera la question au fond en s'entourant d'avis de techniciens faisant autorité en la matière. Il ordonnera des mesures en conséquence si l'étude du problème à la lumière des rapports dont il disposera, l'amène à la conviction que seule la construction d'un barrage-poids réponde aux exigences de la sécurité générale.

Le Conseil d'Etat estime, en effet, que le souci de celle-ci doit primer tous les autres.

Ah ! ce provisoire...

Il semble que ce soit par lassitude, par crainte d'encourir les anathèmes de certains milieux que la majorité de la Commission des finances du Conseil national a finalement accordé son placet au projet d'impôt fédéral direct pour une durée constitutionnellement limitée à vingt ans. C'est encore la Charte qui fixerait les modalités et les taux de cette contributioon « transitoire ». Si, comme tout le fait supposer, la Chambre basse donne son assentiment à cette solution, il sera intéressant d'enregistrer par la suite les réactions de nos sénateurs.

Or, il nous paraît que la thèse des fédéralistes a trouvé un renfort particulièrement intéressant dans le Message gouvernemental qui accompagne le projet de budget de la Confédération pour l'exercice 1949. On nous annonce que pour des causes très diverses, les dépenses de l'Etat central, tout comme ses recettes, ont pu être ramenées à un niveau sensiblement inférieur à ceux des années de guerre et de l'immédiat après-guerre : démobilisation des administrations de l'économie de guerre, réduction des subventions pour la diminution (artificielle) du coût de la vie, baisse du taux de la dette publique, etc. Un bel effort de compression aurait donc dû, semble-t-il, et pu déterminer les maires du Bernerhof à renoncer à leur obstination toute théorique à réclamer le maintien de l'impôt fédéral direct. On s'est résolu, dans les milieux parlementaires, à préconiser un moyen-terme, une formule conciliatrice destinée à contenter les adversaires aussi bien que les partisans d'un empiètement plus ou moins permanent de la Confédération sur les plates-bandes fiscales des Etats confédérés. Malheureusement, l'expérience a prouvé, depuis que le monde existe, l'impuissance radicale de ces solutions à ménager, comme on dit communément, la chèvre et le chou. Si les partisans de l'étatisme doivent faire grise mine à cette formule, qui reste bien en-deçà de leurs classiques revendications, on peut tout aussi bien s'attendre à ce que ses adversaires ne désarment pas leur opposition. On sait trop, diront-ils, ce que la notion de « provisoire » contient, dans nos us et coutumes politiques et combien il est malaisé, quand une habitude, bonne ou mauvaise, s'est introduite dans notre vie publique, de s'en défaire vingt ou trente ans après, pour le simple motif que la ou les mesures incriminées étaient légalement limitées dans le temps. Rien ne dure autant que le provisoire et nos grands argentiers cantonaux, séduits par des promesses de ristournes destinées à vaincre leurs légitimes hésitations, seront eux-mêmes tentés, dans vingt ans, de favoriser une usurpation qui leur sert d'oreiller de paresse. Erreur de se laisser menotter, même avec des chaînes dorées ! Si les cantons veulent réellement sauvegarder leur traditionnelle souveraineté fiscale, ils doivent carrément s'opposer à toute formule qui, même si elle leur vaut un profit indirect, aura pour conséquence fatale de porter un nouveau coup à l'autonomie financière, autant dire à l'autonomie tout court des Etats confédérés.

Alors, on en revient à dire que la Confédération elle-même, si elle veut équilibrer ses budgets et ses comptes, se doit de renoncer aux tâches qu'elle peut sans dommages restituer à l'économie privée. Elle se doit de procéder à sa « démobilisation bureaucratique », au lieu d'augmenter, dans plusieurs de ses dicastères, le nombre de ses agents administratifs. Elle se doit de dégorger son organisme au lieu de le congestionner ! Une telle œuvre, pour être vraiment efficace, devrait être entreprise sans retard, avec la volonté inflexible d'aboutir. Pour fournir à l'Etat central les moyens d'adapter ses dépenses à ses recettes, fournissons-lui les possibilités légales de mettre un frein à ses dépenses. C'est clair comme de l'eau de roche. Mais encore ne faut-il pas s'en tenir à des doléances purement platoniques !

P.

Au congrès radical des Grisons

Le congrès du parti radical du canton des Grisons a eu lieu à Coire sous la direction du président central P. Raschein, à Klosters. Après les exposés faits par le conseiller national Mohr et par M. Imhof, de Saint-Gall, le directeur Branger a présenté un rapport sur les questions ferroviaires du canton. Une résolution a ensuite été votée, demandant le rachat des chemins de fer rhétiques par la Confédération et cela pour le 1er janvier 1950 au plus tard.

Nouvelles du Valais

MONTHEY

† A la mémoire d'Henri Défago.

Dimanche matin, veille de la Toussaint, de nombreux amis du regretté Henri Défago et des délégations de l'Harmonie municipale, de la Société fédérale de gymnastique, du F.C. Monthey, de la Société de secours mutuels, des sociétés de chant *Orphéon* et *Alperösli*, de la Jeunesse et du parti radical, de l'autorité communale ainsi que de la Société suisse des officiers, groupe de Monthey, étaient réunis autour de sa tombe pour une touchante manifestation. Se faisant l'interprète de tous les amis du disparu et des sociétés et groupements sus-désignés, M. Joseph Maxit retraça la carrière de l'excellent citoyen, de l'homme dévoué et compétent que fut M. Henri Défago. Puis, il remit à la famille le monument exécuté, à la demande de ces amis et sociétés reconnaissantes, par M. Frédéric Gottsponner, sculpteur à Monthey.

M. Marius Défago, frère du disparu, en prit possession au nom de la famille et exprima la reconnaissance émue de celle-ci pour l'hommage rendu à l'ami fidèle et au camarade dévoué qui n'est plus.

M. Henri Défago qui a tant fait pour le développement de Monthey et qui s'est sacrifié sans limite pour toutes les réalisations de notre cité dans les domaines les plus divers, méritait bien le témoignage dont il a été l'objet dimanche matin en présence de sa famille.

La Balmaz. — *Trois enfants renversés par une jeep*

Une jeep, conduite par M. Emery, de Lens, est entrée dans un groupe d'enfants qui jouaient sur la route cantonale, au milieu du village.

Trois enfants furent renversés. L'un d'eux, le petit Rimet, sérieusement blessé, a été conduit à l'hôpital. Son état n'inspire, toutefois, pas d'inquiétudes.

Riddes. — *Exploits de sauvages*

Dimanche le 31 octobre la FOBB de Riddes organisait un bal très bien réussi. Nombreux furent les étrangers venus de toutes parts. Quelle ne fut pas la surprise et la stupéfaction de quelques-uns, venus en vélo, à leur départ de constater qu'on leur avait détérioré le système d'éclairage et emporté certaines pièces. Vraiment c'est à croire qu'on se trouve dans un pays non civilisé ou alors d'avoir à faire à une bande de vauriens dont il serait bon de mettre un frein à leurs exploits aussi stupides que dangereux.

Grône. — *A propos d'une pisciculture*

Nous recevons la correspondance suivante au sujet d'un projet de pisciculture à Grône :

Dans le numéro 126 de votre honorable journal, paru la semaine dernière, vous avez fait paraître une information concernant l'abandon par M. Joseph Dionisotti, à Monthey, d'un projet de pisciculture, à Grône

Ayant moi-même assisté aux dispositions prises au sujet de l'établissement de cette pisciculture, je puis vous déclarer que vous avez été induit en erreur. En effet, M. Dionisotti a été sollicité par M. Ruffieux, à Sierre, de s'associer avec lui et de financer la création d'une pisciculture, à Grône. M. Dionisotti s'est déclaré d'accord, non pas pour « faire une affaire », mais bien pour donner suite au vif intérêt que son solliciteur manifestait pour la réalisation d'un projet depuis longtemps caressé.

Avant d'entreprendre les travaux, M. Ruffieux attendait l'autorisation de l'Etat, autorisation qui vient d'être accordée. Ainsi, cette pisciculture pourra se faire, mais il va de soi que seul l'avenir dira si elle est rentable ou si M. Dionisotti devra se contenter de la seule satisfaction d'avoir permis à M. Ruffieux de réaliser un projet qui lui tenait à cœur depuis longtemps.

A. L.

Salins. — *Incendie*

Le feu a pris dans le bâtiment de M. Alexandre Dumas, retraité C.F.F., sans qu'on en connaisse la cause. Alertés, les pompiers intervinrent rapidement et réussirent à sauver une partie du mobilier, mais les dégâts sont importants.

St-Léonard. — *Collision*

Une voiture conduite par un Egyptien de passage en Valais et dans laquelle avaient pris place plusieurs personnes de la même nationalité roulait sur la route de Sierre à Sion, quand, au village de Saint-Léonard, elle entra violemment en collision avec une automobile vaudoise qui survenait en sens inverse. Aucun des conducteurs ne fut blessé, mais la voiture égyptienne a subi de tels dégâts que ses passagers ont dû poursuivre leur voyage en train.

Sierre. — *M. le président à l'honneur*

Le distingué président de la Ville du soleil, M. Elie Zwissig, vient d'être l'objet d'une très flatteuse distinction que l'Ordre des Chevaliers du Tastevin vient de lui accorder à l'occasion de son 46me Chapitre à Dijon.

En effet, M. Elie Zwissig vient de recevoir avec l'insigne de cet ordre le titre de Chevalier de l'Ordre.

Dans la même proportion l'amiral Hewitt, grand chef des forces navales américaines durant le dernier conflit mondial, s'est vu attribuer les mêmes honneurs.

Dans une péroraison empreinte du plus pur esprit latin, le Grand Chancelier a relevé les grands mérites qui ont valu à M. Elie Zwissig la remise de cette flatteuse distinction : son vivant et profond attachement à la France et le travail si heureux et si fécond que le président de Sierre a accompli pour toute l'enfance française malheureuse.

Nous sommes très fiers et très heureux de voir récompensés tant de mérites, d'autant plus que nous connaissons combien M. Zwissig travaille dans l'ombre et avec un inlassable dévouement. Nous lui adressons nos très vives félicitations et sommes flattés de compter dans notre pays un « Chevalier de l'Ordre du Tastevin ».

Train de nuit Martigny-Sion

Nous avisons nos fidèles lecteurs des environs que le train de nuit Martigny-Sion, avec arrêts, circulera demain soir, mercredi, à l'occasion du gala théâtral du Casino de Martigny.

Le Grand Conseil discutera sur la loi fiscale

La session ordinaire d'automne du Grand Conseil débutera lundi.

Le Conseil d'Etat, qui avait tout d'abord inscrit à l'ordre du jour le projet concernant les mesures financières provisoires, a décidé de remplacer cet objet par la discussion de la loi fiscale en deuxièmes débats.

Le procès « Agir »-Gollut devant le Tribunal cantonal

Le Tribunal cantonal s'est occupé vendredi du procès — porté devant lui par voie de recours — intenté à M. Francis Germanier, ancien président de la Jeunesse radicale valaisanne par M. Gollut, commandant de la gendarmerie.

Contrairement à ce qui a été publié, le rapport de Me André Desfayes ne concluait pas à la confirmation du jugement de première instance mais demandait de trancher le point de droit concernant la responsabilité. Trois conclusions étaient ainsi amenées :

1) Dans le cas où la Jeunesse radicale pourrait être responsable : renvoi au for civil.

2) Dans le cas où le Comité de la Jeunesse pourrait l'être : renvoi au juge instructeur.

3) Dans le cas où M. Francis Germanier, en tant que rédacteur, endosserait seul toute la responsabilité, le rapport conclurait à une culpabilité subsidiaire et la peine demandée serait : 50 francs d'amende, 100 francs de dommages-intérêts (ou 1 fr. à titre symbolique).

Le jugement rendu n'a pas tenu compte de ces conclusions.

M. Germanier a été condamné à 1500 francs de dommages-intérêts (au lieu de 2000 exigés par le Tribunal d'Hérens-Conthey) et à 200 francs d'amende.

Un recours contre ce jugement sera adressé au Tribunal fédéral.

Avec les matcheurs valaisans

Pour clôturer son activité de l'année et pour préparer la formation des équipes qui représenteront le canton au match intercantonal du prochain tir fédéral de Coire, la Société valaisanne des matcheurs a fait disputer un premier tir éliminatoire le 24 octobre au stand de Vérolliez à St-Maurice. Une trentaine de tireurs y étaient convoqués. En voici les résultats :

300 mètres

Salzgeber Edouard, Raron	502
Truffer Walter, Lalden	489
Ritz Viktor, Lalden	489
Grenon Emile, Champéry	481
Goechter Louis, Martigny	480
Salzgeber Ernest, Raron	466
Mariétan Rémy, Champéry	466
Pont Armin, Sierre	465
Dubois Fernand, St-Maurice	464
Vuadens Hyacinthe, Vouvry	458
Berthet Robert, Vétroz	458
Vuilloud René, St-Maurice	457
Cottier Jean-Marie, Vouvry	452
Schaufelberger Henri, Viège	452
Rey-Bellet Maurice, St-Maurice	447
Egger Alphonse, Viège	429
Savioz André, Sion	426

50 mètres

Uldry Louis, Vernayaz	498
Heinzmann Louis, Viège	495
Heinzmann Joseph, Viège	494
Ungemacht Fernand, Sierre	492
Meichtry Edouard, Brigue	479
Chne. Fumeaux Julien, Collonges	472
Lamon André, Lens	470
Kamerzin Pierre, Veyras/Sierre	469
Pellissier Maurice, St-Maurice	468
Coppex Henri, Vouvry	449
Studer Louis, Sion	447
Gros Alphonse, St-Maurice	446
Lamon Henri, Lens	446
Vuilloud Louis, St-Maurice	421

De très sérieux progrès ont été enregistrés au cours de l'année 1948 ; mais il reste un énorme travail à faire durant l'hiver et le printemps prochain, si nous voulons que le Valais soit honorablement représenté au Tir fédéral de Coire.

Au début d'avril prochain aura lieu la 2e éliminatoire. Après ce tir une première sélection sera opérée qui sera soumise à un entraînement aussi intensif que le permettront les moyens financiers.

Le Comité de la Société valaisanne des matcheurs remercie toutes les sociétés de tir et les personnes qui lui ont accordé leur appui moral et financier. Il compte que cette aide précieuse lui sera conservée pour mener à bien sa tâche.

Le général Guisan à Paris

Le général Guisan a donné à la salle Pleyel, à Paris, devant le ministre de Suisse et les représentants du gouvernement francais, une conférence sur notre défense nationale pendant la guerre.

Cette conférence, à laquelle plus de 2000 personnes assistèrent, avait lieu au profit de la *Fondation de l'hôpital suisse à Paris.*

Un vol de 10.000 dollars à l'aérodrome de Cointrin

La *Swissair* était chargée vendredi dernier par une banque de la place d'expédier une enveloppe contenant 10.000 dollars. A l'arrivée de l'avion dans une ville étrangère, où il faisait escale, l'enveloppe avait disparu.

Le personnel de l'aéroport fut alors interrogé. Les soupçons se portèrent sur un jeune homme de 18 ans qui fut longuement interrogé. Il finit par avouer être l'auteur du vol.

CASINO ETOILE
MARTIGNY

1929 — Saison 1948-1949

Mercredi 3 novembre 20 h. 30

Un des grands galas de théâtre organisé à l'occasion de la saison 1948-49 (20e **anniversaire**).

Suzy PRIM

la grande vedette du théâtre et du cinéma

dans la comédie légère de Noël Coward

Les Amants terribles

comédie en 3 actes

avec

LESTELLY

et leur compagnie parisienne

Attention !

Spectacle interdit sous 18 ans.
Train de nuit My-Sion.
Location Gaillard.
Meubles obligeamment prêtés par la Maison Charly Moret.

CHRONIQUE DE MARTIGNY

† Georges Wouilloz

C'est avec une profonde consternation que nous avons appris la mort de Georges Wouilloz. Nous savions notre ami malade, oui, bien malade, mais sa disparition si soudaine nous chagrine d'autant plus. Une année et demie durant, la maladie et la souffrance s'acharnèrent sur lui, sans jamais toutefois réussir à ébranler son moral et à lui faire perdre espoir.

Georges Wouilloz était un homme foncièrement bon et honnête. C'était un homme de confiance et de parole sur qui l'on pouvait compter. Très travailleur et consciencieux, il était hautement apprécié dans la *Maison Lumina* dont il fut, comme son père déjà, le fidèle employé.

Son dévouement et sa volonté en avaient aussi fait un pilier pour les sociétés qui avaient eu le bonheur de l'accueillir. Le Chœur d'Hommes en particulier perd en lui un membre modèle. Ses capacités en matière de chant n'égalaient que ses qualités de parfait sociétaire toujours prêt à rendre service avec une bonne grâce et une cordialité qui étaient chez lui naturelles.

Tant de qualités réunies en un seul homme ne font que plus regretter et pleurer son départ. Mais son exemple n'aura pas été vain et son souvenir réconfortera tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher et de le connaître.

Que son épouse, son fils et ses frères veuillent bien croire à notre très vive et sincère sympathie.

R. M.

N'oubliez pas...

...Le loto de l'*Octoduria,* samedi et dimanche 6 et 7 novembre au Café des Messageries. La planche des prix est bien garnie. Venez chercher le vôtre en passant une agréable soirée.

Demain mercredi au Casino-Etoile la grande vedette Suzy Prim

Suzy Prim et sa compagnie parisienne jouera la célèbre comédie qui a été jouée plus de 1000 fois à Paris : *Les amants terribles,* de Noël Coward, pièce trépidante et passionnée qui est réservée aux adultes. Jeunes gens en-dessous de 18 ans pas admis.

Vous passerez une joyeuse soirée.

Attention : les dernières places sont en vente. Train de nuit Martigny-Sion, avec arrêts dans les gares.

Classe 1899.

Tous les membres de la classe 1899 sont priés de se rassembler à 9 h. 30, mercredi 3 novembre 1948, devant le domicile de M. Fernand Germanier, pour participer à l'ensevelissement de leur cher camarade M. Georges Wouilloz.

Chœur d'Hommes

Ce soir mardi 2 novembre, répétition générale.

Classe 1910.

Ce soir mardi à 20 h. 30, rendez-vous chez Marcel, au Café du Midi.

NOUVELLES SUISSES

Un comité référendaire contre la nouvelle loi fédérale contre la tuberculose

Sous la présidence de M. Frédéric Fauquex, conseiller aux Etats à Riex, s'est constitué un comité référendaire contre la nouvelle loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose qui institue des examens radioscopiques périodiques et obligatoires de l'ensemble de la population suisse.

Le parti libéral-démocratique vaudois appuie la demande de referendum.

Le candidat radical bernois pour l'élection complémentaire au Conseil des Etats

Le groupe radical du Grand Conseil bernois, réuni à Berne, sous la présidence du conseiller national Studer, a désigné M. Jules Schlappach, avocat à Tavannes, comme candidat radical à la succession au Conseil des Etats de M. Henri Mouttet. M. Schlappach, qui est député au Grand Conseil depuis vingt-deux ans, est président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer jurassiens. Il est également maire de Tavannes.

✝

Madame Georges WOUILLOZ, à Martigny ;
Monsieur Gérald WOUILLOZ, à Zurich ;
Monsieur et Madame Eugène WOUILLOZ et leurs enfants, à Vernayaz ;
Monsieur René WOUILLOZ, à Martigny ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Georges Wouilloz

Employé à la Lumina

leur très cher époux, papa chéri, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 31 octobre dans sa 49e année, après une longue maladie, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le mercredi 3 novembre 1948, à 10 heures.

✝

La Direction et le personnel de *Lumina S. A.* ont le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Georges Wouilloz

leur cher et fidèle collaborateur et ami, dont ils conserveront le meilleur souvenir.

✝

Le Comité du Chœur d'Hommes de Martigny a le très pénible devoir de faire part à ses membres du décès de leur cher collègue et ami

GEORGES WOUILLOZ

L'ensevelissement aura lieu mercredi 3 novembre à 10 h., et la Société *In Corpore* y prendra part.

✝

La classe 1899 de Martigny et environs a le grand regret de faire part du décès de leur cher camarade et ami

GEORGES WOUILLOZ

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le mercredi 3 novembre à 10 heures.

✝

La famille de Madame Veuve Louis ABBET, *très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.*

Fourneaux-Potagers
Calorifères
Buanderies

Ustensiles de ménage
Charbons - Mazout

Pfefferlé & Cie

Tél. 21021 SION Av. du Midi

Lisez attentivement nos annonces, elles peuvent vous rendre service

OCCASION

A vendre pour cause de départ :

3 tonneaux ovales de 200 l., 2 pompes à sulfater servies 1 an, 1 voiture à cheval en parfait état, 1 collier pour cheval, très bas prix.

S'adresser sous chiffre P 12756 S Publicitas, Sion

A vendre
magnifiques
Sauvageons
abricotiers, poiriers, pommiers, à bas prix.
Arbres fruitiers
tiges, mi-tiges, nains ; Canada, Louise-Bonne, Cerisiers dans toutes les variétés.
Pépinières Gaillard & Favre
Chamoson Tél. 4 14 94

GRAISSE COMESTIBLE - ASTRA - HUILE COMESTIBLE

ASTRA

qualité et confiance !

GRAISSE COMESTIBLE - ASTRA - HUILE COMESTIBLE

Oublié dans cabine téléphonique par jeune employé

Portemonnaie

contenant certaine somme. Rapporter contre bonne récompense poste de police ou tél. 6 30 93, Montreux.

ON DEMANDE
jeune fille

comme bonne à tout faire, sachant cuire, dans ménage soigné de 4 personnes à Lausanne. Bons gages à personne capable.
Ecrire à Mme J. G. Muller-Glasson, Bd. Grancy 39. Tél. 3 70 63.

TROUSSEAUX DE LINGERIE

complets, tous les draps de dessus et de dessous *en pur* coton double fil, au prix avantageux de
Fr. 420.--
Le trousseau peut être commandé aujourd'hui déjà et payé facilement en acomptes mensuels jusqu'à la livraison. Monogrammes et broderies compris dans le prix.
Demandez tout de suite échantillons.
Mlle S. Bornstein
Rümelinbachweg 10
BALE

A remettre à Genève
Grand Café-Brasserie
2 salles, avec nombr. sociétés. Appt 4 pièces.
Capital néces. 135.000.—.
S'adr. *P. WIDMER, agt d'aff. aut., 8, rue de Rive, Genève.*

A vendre
à la rue des Alpes, Martigny-Ville, un
Appartement
3 chambres, cuisine, cave, galetas, et **petit jardin.**
Joseph Maillard, Martigny-Ville.

Confiez toutes vos annonces
à „Publicitas"

Exigez le „Confédéré" dans les établissements publics que vous fréquentez !

CHAUFFEUR
ayant permis léger et poids lourd, beaucoup de pratique, **cherche place.** Libre de suite.
S'adresser au bureau du journal.

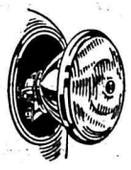

Nouveaux optiques BOSCH
pour voitures américaines d'un rendement exceptionnel
Phares perce-brouillard BOSCH
d'un rendement et d'une puissance étonnants aussi bien dans le brouillard que dans les virages.
Lumière blanche sans éblouir
EN VENTE DANS LES GARAGES

Service BOSCH à Sion **R. NICOLAS, électricité**

LEYTRON
Grande Salle de la Coopérative
Dimanche 7 et Jeudi 11 novembre
BAL de la St-Martin
Orchestre réputé.

Hernies
Le bandagiste spécialiste fabricant de bandages,
Maurice VOGT
vous recevra à **SION,** Hôtel du Midi, chambre 2, entrée porte cinéma, les **vendredi 5 et samedi 6 novembre.**
Bandages
pour toutes hernies, modèles éprouvés, excellents Bandages souples pour après opération.
Ceintures
pour tous les cas, après opération, descente d'estomac, reins, éventration, obésité, etc.
Corsets
sur mesures, simples et spéciaux.
Consultations dès 9 heures

Pieds fatigués...
déformés, affaissés, avec cors, oignons, exigent un
support plantaire exact
La plus riche collection est à votre disposition.
VENEZ faire examiner vos pieds.
VARICES...
Grand choix de bas élastiques, sans couture, renforcés pour fortes varices, genouillères, bandes élastiques, modèles spéciaux.
Démonstration-vente par le spécialiste
Maurice VOGT
à SION, Hôtel du Midi, **vendredi 5** et **samedi 6 novembre** prochains.
Consultations dès 9 heures

Un nouveau fertilisant organique complet à haute efficacité
VITALHUMUS
38/40 % de matières organiques riches
No 1 pour vignes et arbres fruitiers
No 2 pour fraisiers
No 3 pour cultures horticoles
dès maintenant en vente chez les principaux fournisseurs d'engrais.
Manufacture d'Engrais organiques
M.E.O.C. S.A.
CHARRAT

L'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE
(siège central à Payerne, fondé en 1941), la première et la seule institution suisse spécialisée de cours commerciaux entièrement par correspondance, a le plaisir d'annoncer à ses futurs élèves du canton l'
OUVERTURE D'UNE AGENCE
avec nombre d'inscriptions limité.
Profitez de l'avantage d'être chez vous et servez-vous de notre bonne clef pour préparer agréablement votre entrée aux belles carrières de CORRESPONDANT - STÉNO-DACTYLO - SECRÉTAIRE - COMPTABLE - EMPLOYÉ DE BUREAU, etc. Les cours se donnent en français.
Demandez aujourd'hui-même l'intéressant prospectus directement au Directeur de l'Agence en précisant la formation que vous préférez acquérir. (Joindre Fr. 0,60 en timbres pour les frais.) Succès. Placement.
Enseignement par correspondance
Agence pour le canton du Valais :
NAX s. SION

Cyclistes, Motocyclistes
Les miracles sont rares ! Méfiez-vous des réclames trop alléchantes. Réfléchissez et si vous voulez être mieux renseigné au sujet de vélos ou de motos adressez-vous à l'artisan de votre place, qui porte ce panonceau. Il est à votre disposition avec plaisir.
UNION SUISSE DES MECANICIENS EN CYCLES ET MOTOS
Association valaisanne des marchands de cycles et motos.

Pommes de terre
de table, variétés diverses, fourragères
Légumes de garde
MAILLARD, fruits, MARTIGNY-VILLE
Tél. 6 11 88

LA 500"B

VOTRE MEILLEURE COLLABORATRICE

FIAT

Hommes d'affaires !

pour qui le temps est de l'argent...

Médecins !

qui êtes appelés à toute heure du jour ou de la nuit...

vous devez circuler en ville le plus rapidement possible, c'est pourquoi vous adopterez la FIAT 500" B

SON FORMAT RÉDUIT	vous permet de parquer facilement
SA RAPIDITÉ	ajoute des heures à votre journée
SA SOUPLESSE	vous assure une conduite facile
SA CONSTRUCTION	vous garantit toute sécurité et tout confort

La FIAT 500" B

est la voiture idéale pour la ville : vous pouvez la tenir à disposition immédiate, même dans les artères les plu s encombrées. Elle vous épargnera

TEMPS ARGENT FATIGUE

Agence officielle : **COUTURIER S. A., SION** Tél. 22077

Vente et service :

BRIGUE : Fam-Heldner, Garage Central.
SIERRE : Garage Triverio.
MONTANA : Grand Garage de Crans.
MARTIGNY : Garage de la Bâtiaz.
MONTHEY : Garage Armand Galla.
CHARRAT : Garage Georges Gay.

FIAT Un nom qui vaut une garantie

Ah!... avoir du linge aussi blanc!

Mais c'est très simple. Ici on lave avec Radion.

Non seulement Radion donne au linge une propreté hygiénique, mais il lui prodigue un blanc radieux.

La douce mousse Radion nettoie les tissus à fond sans qu'on ait besoin de frotter fort. Linge et mains sont donc parfaitement ménagés. Tout est impeccable, propre, éblouissant de blancheur. Les pièces jaunies elles-mêmes reprennent peu à peu un blanc pur.

Radion lave plus blanc

parce qu'il contient du Solium!

Le SOLIUM agit comme les rayons de soleil les plus étincelants, mais sans attaquer les tissus par oxydation.

OMO pour tremper et rincer

Hernie

Tous ceux qui souffrent de hernie et plus encore parfois de leur bandage seront intéressés par la découverte d'un nouveau procédé de contention qui ne comporte ni ressort ni pelote.

Le **NEO-BARRERE**, dernière création des Etabts du Dr L. Barrère de Paris, réalise ce progrès considérable. Grâce à lui, les hernies, même volumineuses, sont intégralement contenues, sans risques d'étranglement ou d'élargissement de l'anneau.

Le **NEO-BARRERE** agit comme une main qui, posée à plat sur l'orifice, immobilise sans effort et dans tous les mouvements, l'intestin dans sa cavité.

Nous invitons tous ceux qui sont gênés par un bandage à pelotes à venir essayer gratuitement le NEO-BARRERE à :

MARTIGNY : Pharmacie Morand
Avenue de la Gare, le **LUNDI 8 novembre**

SION : Pharmacie Darbellay
Rue de Lausanne, le **MARDI 9 novembre**

Ceintures ventrières Barrère pour tous les cas de ptoses, descente, éventration, suite d'opérations chez l'homme et chez la femme. Les Ceintures Barrère sont toujours faites sur mesure.

Sportifs, alpinistes, chanteurs, orateurs, fumeurs, emploient les TABLETTES *plantain Merz*

Spécialité de Merz & Cie S.A., Aarau

contre la toux, l'enrouement et le catarrhe

A LOUER

belle chambre

indépendante, chauffée, au premier étage, dans bel immeuble à l'Avenue de la Gare. Conviendrait pour bureau.

S'adresser au bureau du journal

OCCASION

Machines comme neuves : *3 haches-paille Bucher, 1 moulin à marteaux, 1 herse à champ, 1 coupe-racines, 3 remorques pour vélos, 1 pompe automatique Moteur 4 CV avec réservoir 200 litres eau domestique et arrosage.*

Roger Fellay, Saxon

MACHINES AGRICOLES – Tél. 6 24 04

A vendre à Sierre

VILLA

de 2 appartements, garages et jardin arborisé attenant.

Faire offre par écrit sous chiffre *108 Publicitas, Sion.*

Usine à Gaz de Sion

COKE

Prix du coke concassé, dimensions 15-20, 20-40, 40-60 et 60-90.

	Coke pris à l'usine *Prix par 100 kg.*
Depuis 50 à 2950 kg.	Fr. 16.50
» 3000 à 9950 kg.	Fr. 16.—
» 10000 kg.	Fr. 14.—

Plus taxe fédérale de Fr. 5.— par tonne et 2 % d'impôt sur le chiffre d'affaires.

Supplément de Fr. 1.— par 100 kg. pour coke rendu à domicile (en ville de Sion).

Veuillez passer vos commandes à l'Usine à gaz de Sion ou aux Services Industriels de Sion (Tél. 2.22.56)

SKIEURS

Profitez de l'occasion qui ne sera pas renouvelée. Nous cédons à des conditions avantageuses : skis, bâtons, fixations et farts de toutes marques.

Demandez notre prix-courant détail à nos revendeurs ou directement à

David Crettenand & Cie, S. A., Riddes

Téléphone 4 15 63

OFFICE MODERNE SION s.à r.l.

Tout pour le bureau *Tél: 21733*

A vendre

Un pressoir, système américain, contenance 15 brantes, à l'état de neuf.

Deux haches-paille marque *Aebi* et *Stalder* pour marche à bras ou moteur.

Un char à cercles avec mécanique arrière, essieux force 13 lignes.

Le tout en excellent état, cédé à prix avantageux

Ch. DUGON, atelier mécanique, BEX

Téléphone 5 22 48

Abonnez-vous au « Confédéré »

Supplément # LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, mardi 2 novembre 1948. No 128.

Trois de rouge

Je vois entrer dans le café un homme à la face quelque peu patibulaire. Il peut avoir dans la cinquantaine.

Est-ce un nerveux ? A-t-il trop abusé du petit blanc jusqu'ici ? Ou souffre-t-il d'un mal secret à l'estomac ?

Toujours est-il qu'il commande trois de rouge.

Après tout, le fait-il par goût ? C'est bien possible ! Chacun boit ce qui lui plaît.

Mais il me plaît à moi d'observer la réaction de la sommelière :

— Quel rouge désirez-vous ? Du *Montagne ?* Du *Mascara ?* Du *Bourgogne* ou de *l'Algérie ?*

Quelle gamme de bonnes choses que voilà, de quoi vous mettre l'eau à la bouche ! A moi en tout cas qui aime tous les vins dignes de ce nom.

Mais quelque chose me chicane et c'est ce client qui va me sortir d'embarras :

L'homme paraît en effet visiblement interloqué et il se met à poser cette question, audacieuse, inhabituelle, voire importune :

— Vous n'auriez pas de la Dôle par hasard ?

Réaction manifeste de la serveuse :

— Oh ! cela on ne nous demande jamais, le patron n'en tient pas !

L'homme se rebiffe, un instant il élève la voix, j'apprends qu'il a une vigne de Dôle, quelque part en Valais et qu'il craint un peu la mévente de cette qualité de vin.

Finalement il se rassied et s'ingurgite quand même trois de Bourgogne.

Vigneron, ta réaction fut digne, mais tu t'es laissé vaincre ! La prochaine fois ne cède pas, car, malheureusement, il y aura des prochaines fois dans nos cafés du Valais.

Sache qu'il arrive très souvent qu'on en trouve, de la Dôle, mais, hélas ! moins souvent qu'on t'en offre. *Silène.*

POUR 11 FRANCS

2 cantons vont jusqu'au Tribunal fédéral

Celui qui douterait qu'il y a également *dans les administrations cantonales des fonctionnaires en trop,* que l'on cherche par tous les moyens à occuper, n'a qu'à lire, pour être persuadé du contraire, la petite histoire suivante, extraite d'un récent arrêt judiciaire :

Une infirmière de Zurich était allée passer cinq mois dans un hôpital du canton de Vaud, afin de se perfectionner dans sa pratique. Elle y reçut, outre l'entretien gratuit, une indemnité de 25 francs par mois. Avant de retourner à Zurich, le canton de Vaud et la commune de O., où elle avait habité, lui réclamèrent la somme de 11 francs d'impôts. A Zurich, on lui déclara que, nonobstant les cinq mois qu'elle avait passés dans le canton de Vaud, elle devait payer ses impôts cantonaux *pour toute l'année.* Elle se déclara d'accord, à condition que les autorités fiscales zuricoises admettent qu'elle déduise de son bordereau les 11 francs qu'elle avait payés au bord du Léman. Mais les dites autorités s'y refusèrent catégoriquement, tandis que les Vaudois rejetèrent tout aussi énergiquement sa demande de remboursement des 11 francs.

Il ne resta alors plus à cette pauvre infirmière qu'à s'adresser au Tribunal fédéral ! Les deux cantons exposèrent dans des mémoires fouillés et documentés les raisons pour lesquelles, à leur avis, elle leur était assujettie du point de vue fiscal. Peu importe, en définitive, que ce soit Zurich plutôt que Vaud qui l'ait emporté. Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est temps qu'ont passé, pour 11 francs, à noircir du papier les administrations de deux cantons, et les heures de travail que cette ridicule contestation a occasionnées au Tribunal fédéral et au contribuable.

Voici, en effet, quelles sont les paperasses et la procédure compliquée suscitée par cette affaire :

Entretien et correspondance du contribuable avec l'autorité fiscale zuricoise.

Entretien et correspondance du contribuable avec l'autorité fiscale vaudoise.

Echange de lettres entre les autorités fiscales zuricoises et vaudoises.

Recours du contribuable au Tribunal fédéral.

Mémoire du Conseil d'Etat de Zurich au Tribunal fédéral.

Mémoire du Conseil d'Etat vaudois au Tribunal fédéral.

Jugement du Tribunal fédéral.

Or, le canton ayant eu gain de cause savait d'avance que la somme contestée ne suffirait même pas à payer ses frais de chancellerie, et à plus forte raison le travail du juriste chargé de rédiger le mémoire du Conseil d'Etat.

Il est en tout cas une chose certaine : une administration véritablement occupée n'aurait pas provoqué un procès en double imposition pour la somme de onze francs. Et cette affaire prouve une fois encore combien ont raison ceux qui réclament une démobilisation de l'appareil administratif.

LE MOT POUR RIRE

Le pourboire.

Après avoir fait un copieux repas dans un restaurant londonien et dont la note s'élève à près de cent francs, un Ecossais met seulement une pièce de un franc en guise de pourboire sur l'assiette.

A la vue de cette sordide avarice, le garçon qui l'a servi, fort en colère, prend dans une poche de son gilet une pièce de vingt sous, la jette dans l'assiette et s'en va.

Très calme, l'Ecossais ramasse les deux francs et les empoche en murmurant :

— Dommage que je n'aie pas mis au moins une pièce de cinq francs !

Le nouvel arrêté fédéral

en faveur des vieillards, veuves et orphelins

Bien que les Chambres fédérales aient terminé leurs travaux, la presse continue d'appeler décevante la dernière session parlementaire. Il y eut pourtant l'adhésion de notre pays à l'accord des Seize, la réponse claire et sensée de M. Rubattel à l'attaque des députés de la Suisse orientale, adversaires de l'arrêté en faveur des vins du pays. Il y eut aussi la votation définitive de la loi policière sur la tuberculose, le rejet de la motion de M. Grimm désireux de centraliser les exportations, comme dans les pays de l'Est, et finalement les vitres brisées de M. Duttweiler. Est-ce là une décevante session ? Si la loi sur la propriété agricole n'a pas connu un franc succès, si la perception d'un impôt supplémentaire se heurte à des difficultés, MM. les conseillers nationaux ont adopté au moins l'arrêté fédéral « concernant l'emploi des ressources prélevées sur les excédents de recettes des fonds centraux de compensation et attribuées à l'assurance-vieillesse et survivants ».

L'application de la loi du 20 décembre 1946 était attendue avec impatience dans tous les milieux. Si, en général, ses dispositions donnent satisfaction et constituent une sécurité pour la génération montante, les vieillards de 65 ans et plus, catégories de veuves en connaissent toute l'amertume. Les rentes transitoires sont insuffisantes, les conditions pour les obtenir, trop rigoureuses. Pour cette raison et en réponse à la motion Odermatt, sollicitant la revision de la loi d'A.V.S. venant d'être votée, le Conseil fédéral après enquête auprès des cantons, de la Commission fédérale de l'A.V.S., des Fondations *Pour la Vieillesse* et *Pour la Jeunesse* a proposé de destiner le fonds de 140 millions provenant du partage du milliard des Caisses de compensation, justement aux personnes qui, par suite des prescriptions légales se voient refuser la rente transitoire ou ne peuvent subsister avec le montant de cette dernière. L'arrêté cite parmi les bénéficiaires des sommes allouées, les personnes nécessiteuses incapables de subvenir à leur entretien non plus qu'à celui des personnes à charge. Espérons que les ordonnances d'application ne seront pas trop strictes sur ce point et ne dresseront pas des barrières devant chaque requérant. La Confédération versera dans ce but et par an aux cantons la somme de 5 millions de francs, à la *Fondation pour la Vieillesse* 2 millions et 750.000 francs à la *Fondation Pro Juventute* qui s'occupera des veuves et des orphelins. Une requête de l'Union syndicale suisse demandait que les ressources disponibles soient exclusivement réservées aux cantons. La Commission fédérale de l'A.V.S. et tous les gouvernements cantonaux se sont prononcés en faveur de la collaboration des Fondations ayant jusqu'à ce jour, rendu d'éminents services et qui « grâce à leur organisation décentralisée et aux personnes de confiance qui s'en occupent dans toutes les régions de la Suisse, peuvent intervenir d'une manière efficace dans de nombreuses situations particulièrement difficiles et dont les autorités n'ont pas connaissance ». (Message du Conseil fédéral). La répartition aux cantons s'est faite selon le nombre des bénéficiaires des rentes fédérales et la somme des prestations payées dans le canton.

Les allocations supplémentaires aux vieillards, veuves et orphelins, seront fixées de manière à préserver ceux qui les retirent, de l'assistance publique. Les cantons qui ont déjà institué par voie législative une loi complétant les rentes fédérales, pourront effectuer, pour la couverture financière de cette aide, une partie de la subvention prévue par le nouvel arrêté. Celui-ci entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1. 1. 48 et durera jusqu'au 31 décembre 1950.

Comme nous le constatons, un pas vient d'être fait afin de corriger une loi quelque peu sévère dans la pratique. C'est très heureux pour le peuple, pour les vieillards et les veuves qui espéraient beaucoup de l'A.V.S. et qui n'ont rien reçu. Notre Parlement n'aurait-il adopté que ce texte pendant ces trois semaines de débat, une besogne utile et constructive serait déjà à son actif.

Le savon Sunlight

EST EXTRA-SAVONNEUX

PHARMACIE NOUVELLE
DROGUERIE
SION - Tél. 2 18 64
René BOLLIER, pharm.

Vins de table
(rouges et blancs)
pour tous les goûts
en litres scellés et fûts dès 50 litres
Tél. 2 11 77 „DIVA" S. A., Sion

PF 578 a

Du linge qui fait plaisir

Pas étonnant s'il y a toujours plus de ménagères qui lavent au Persil. La bonne nouvelle: «Persil est meilleur» a circulé partout. Le linge en fait foi: il est de nouveau éblouissant et vraiment propre.

Aujourd'hui plus que jamais

Persil

la bonne lessive

Nos conseillers fédéraux depuis 1848

Depuis 1848, il y a eu 64 conseillers fédéraux à Berne. C'est le canton de Vaud qui bat le record avec 11 représentants ; puis viennent Zurich avec 10 et Berne avec 7 représentants. Ces deux derniers cantons sont les seuls qui aient toujours eu leur délégué à Berne. Le Valais, Schaffhouse, Uri, Schwytz et Unterwald n'ont pas encore eu le leur.

Il y a eu 54 radicaux, 6 conservateurs-catholiques, 2 paysans, 1 libéral et 1 socialiste. Le seul libéral, Cérésole (Vaud) est entré au Conseil fédéral en 1870 ; le 1er conservateur-catholique Zemp (Lucerne) en 1891 ; le 1er paysan Minder (Berne), en 1929 et enfin le 1er et seul socialiste, Nobs (Zurich) en 1943.

Lors de la confirmation des mandats qui a lieu tous les quatre ans, un seul ne fut pas réélu, Ochsenbein (Berne). Il partit alors en France où il devint général de division.

C'est Schenk (Berne), ancien pasteur, qui siégea le plus longtemps, soit 32 ans. Il mourut en activité des suites d'un accident de la circulation. Il fut, paraît-il, arrêté en Italie du Nord où il passait ses vacances, pour... vagabondage. Son gros sac de touriste et son costume n'avaient pas inspiré confiance à la police italienne ! Il était tout par hasard président de la Confédération cette année-là. Il est suivi de Deuscher (Thurgovie) et de Motta (Tessin) avec chacun 29 ans. Perrier (Neuchâtel) ne siégea qu'une année.

C'est Numa Droz (Neuchâtel) qui entra le plus jeune au Conseil fédéral, soit à 31 ans et Gustave Ador (Genève) le plus âgé, soit à 72 ans.

UN EXCELLENT FILM RETRACE LA VIE PRODIGIEUSE D'HENRI DUNANT

Le film *D'homme à hommes* va commencer sa carrière sur les écrans suisses.

Le public parisien, auquel il a été présenté, lui a réservé un accueil enthousiaste. Il ne s'agit pas d'un film retraçant l'activité de la Croix-Rouge, mais la vie d'un homme qui, malgré les luttes, les aventures, poursuit inlassablement un idéal, en se mettant au service de l'humanité.

Voici deux extraits du scénario :

Le vieillard à longue barbe blanche descendait à pas lents le chemin qui menait au Lac de Constance. Un passant — qui était-ce ? Un anonyme, un voyageur — l'interpella :

— Pardon, Monsieur. N'êtes-vous pas Henri Dunant ?

— Oui, c'est moi, fit le patriarche en se retournant.

Déférant, le curieux s'approcha. Ainsi il avait devant lui l'homme envers qui le monde entier avait une dette, et que pourtant on connaissait si mal. Que d'ingratitude !

— Bah ! reprit le veiillard avec un sourire malicieux, certains n'ont pas tenu à ce qu'on apprenne ce que j'ai fait. Qu'importe ! L'Humanité ne me doit rien. C'est entre elle et moi, une vieille histoire d'amour qui a mal tourné, et voilà tout !

x x x

Dunant est jeune. Il est en Algérie. L'été de 1858 est le plus chaud que de mémoire de colon on ait connu...

Ils sont deux sur une concession affermée par des financiers suisses, compatriotes d'Henri Dunant : lui-même et un Parisien brave cœur et ronchonneur, Edmond Coquillet. Tous les deux isolés dans le Sud au milieu des Arabes.

Dunant, au milieu d'un oued asséché, la barre de fer en main, payant d'exemple, sec, maigre, tanné, dirige l'équipe d'Arabes qui cherche à forer un puits. Coquillet le regarde s'escrimer, puis s'écrie :

— Beau travail ! Dommage que cela ne serve à rien, il n'y a pas d'eau !

Mieux vaut une assurance sans accident qu'un accident sans assurance.

ZURICH Accidents

Marc C. BROQUET, Agence générale, Sion

LOTERIE ROMANDE
plus que 4 jours !
TIRAGE A COUVET
052

AVIS DE TIR

Des tirs de la D.C.A. de différents calibres seront effectués sur la place de tir D.C.A. de Savièse contre buts aériens ou terrestres.

Les tirs auront lieu :

Du 8 au 12 nov. 1948	quotidiennement	de 0800—1700
Le 13 novembre 1948	»	de 0800—1200
Du 15 au 18 nov. 1948	»	de 0800—1700
Le 26 novembre 1948	»	de 0800—1700
Le 27 novembre 1948	»	de 0800—1200
Du 29 nov. au 3 déc. 1948	»	de 0800—1700
Le 4 décembre 1948	»	de 0800—1200
Du 6 au 9 déc. 1948	»	de 0800—1700

Zone dangereuse : La région située entre :

Position des batteries : Planèje - Antsère - Tsalan - Pra Combera - Pré du Taillour - l'Ertentse - Tseuzier - Weitzsteinhorn - Schneidehorn - Hahnenschritthorn - Spitzhorn - Mittaghorn - Schlauchhorn-Cabane des Diablerets - Sex rouge - Les Diablerets - Montbas-dessus - Le Rouet - Etang de Motone - position des batteries.

Se trouvent en dehors de la zone dangereuse :

St-Germain, Drône, Arbaz, Ayent, Etang Long, Giété Délé, Mont-la-Chaux, Bella Lui, Tothorn, Rohrbachstein, Rawil-Passhöe, Iffigensee, Niesenhorn, Vollhorn, Mutthorn, Kleinhorn, Gsteig, Reusch, Col du Pillon, La Grande-Eau, Tête d'Enfer, Anzeindaz, Lac de Derborence, Montbas-dessous, Daillon, Chandolin, Granois.

Instructions générales :

Il est interdit de pénétrer dans le secteur de tir effectif ou de s'approcher de la batterie. L'étendue de la zone dangereuse ne permet pas de barrer tous les accès par des postes de surveillance.

Pendant les tirs, un drapeau rouge et blanc est hissé dans les positions.

La population est priée de se conformer exactement aux instructions données ci-dessus. Les autorités militaires déclinent toute responsabilité pour les accidents qui pourraient se produire par suite de l'inobservation de cet avis. Ceux qui ramasseront des obus non explosés ou des parties d'obus pourront être traduits devant les tribunaux en vertu de l'article 225 du code pénal suisse.

Les propriétaires des hôtels et pensions ainsi que les gardiens des cabanes de club sont invités à signaler l'existence de cette région dangereuse à leurs hôtes. Les sacs de remorques ainsi que leurs câbles doivent être rapportés ou signalés soit au cdmt. de la place de tir, soit à l'intendance du camp D.C.A. de Savièse. Ce matériel est propriété de l'administration militaire. Les personnes qui le conserveraient seront déférées à la justice militaire pour vol. Ceux qui trouvent ou rapportent des sacs que la troupe n'a pas réussi à retrouver seront indemnisés.

Les réclamations pour dommages causés aux cultures et à la propriété devront être adressées, dès la constatation du fait, au commandant de la place de tir, et, à la fin des cours de tir, directement au Service de l'aviation et de la D.C.A., à Berne.

De plus amples renseignements sur les mesures de sécurité, etc... peuvent être demandés auprès du commandement du cours de tir à Savièse. Tél. 2. 14. 92.

Le cmdt. cours de tir.

BELLES
CHATAIGNES tessinoises
Fr. —.67 le kg. + port et emballage.
Ed. Andreazzi, Dongio 8.

Registres
pour COMMUNES et PARTICULIERS
Etiquettes volantes
Imprimerie Nouvelle
Martigny Tél. 6 11 19

Fabricant: Ernest Woog - Lausanne

A vendre beaux
Abricotiers
Luiset, scions 1 année, 2 mètres, garantis greffés sur myrobolans authentiques.
Offres sous chiffres *P. N. 21766 A., à Publicitas, Sion.*

A vendre
Bois de charpente
et PLANCHES d'occasion
provenant d'une construction récente.
S'adresser à *Emile Métral, Grône, tél. 4 22 52.*

Confiez toutes vos annonces
à „Publicitas"

A vendre
à St-Pierre-de-Clages, bordure route cantonale, près Caves Coopératives, 2 parcelles nivelées (2x1600 m2).
terrains à bâtir
conviendraient pour garage ou entreprise artisanale. *S'adresser au bureau du journal.*

Savonnerie Péclard, Yverdon

Non sans raison la plus répandue
OSRAM
Economise du courant
Très solide
Eclaire mieux

« FEUILLETON DU CONFEDERE » No 33

LE SILENCE PASSIONNÉ

par Evelyne LE MAIRE

— Il me sera difficile de m'absenter en ce moment, ce sont les rangements d'été, le jardin, mille choses à faire...

— Si vous ne pouvez pas, n'en parlons plus, dit Ghislaine d'un air joyeux.

La résignation lui était facile. Ayant rempli sa promesse au missionnaire, en s'efforçant loyalement de partir, elle se trouvait maintenant libre de rester à Montfort. Elle prévoyait déjà qu'elle s'abstiendrait pendant quelque temps d'aller à l'hôpital, mais que Jean, trouverait, en dépit de tout, le moyen de la rencontrer. La seule pensée de ces rencontres, même brèves et muettes, suffisait à la combler de joie.

Mme Aubry s'alarma de cette résignation, preuve d'une volonté défaillante, pensait-elle. Elle avait compris les raisons de sa fille. Elle jugeait, cependant, qu'il fallait satisfaire le désir de Ghislaine. Dans l'état de la pauvre enfant qui, depuis des semaines, dormait et mangeait à peine, un changement d'air et de milieu ne pouvait que lui être bienfaisant. Il fallait aussi tenir compte de cette manifestation de volonté, chose trop rare chez la jeune fille qui semblait si souvent n'avoir de goût à rien.

Elle répliqua :

— Puisque tu ne peux pas laisser ta maison Geneviève, c'est moi qui emmènerai Ghislaine à Préfailles.

— Nous y passerons de bons moments ensemble, j'en suis sûre, et cette perspective me réjouit.

Geneviève désolée ne voulait plus partir. Bonne-Maman défendit son idée, ses parents s'en mêlèrent, si bien que, sous peine de manquer à sa promesse, elle dut accepter le dévouement qui s'offrait.

On décida, sur l'heure, que grand'mère et petite-fille partiraient le lendemain de la Pentecôte, c'est-à-dire trois jours plus tard.

— Et surtout ne t'inquiète pas à cause de Christian, dit Mme Aubry à sa fille quand Ghislaine eut regagné sa chambre. Bien entendu, tu feras suivre le courrier sans délai ; à ce propos, faut-il que la pauvre chérie soit anéantie pour en avoir rien dit tout à l'heure ! donc il nous arrivera sans beaucoup de retard.

— Et si Christian revient avant d'avoir prévenu ? Tu le connais, il est capable de prendre le bateau sans que nous nous en doutions !

— En ce cas, il ne manquera pas de télégraphier à sa mère dès son arrivée à Bordeaux ou à Saint-Nazaire. Il sait bien que Ghislaine doit être préparée avec ménagements à cette grande joie. Alors, nous devons trouver un moyen de lui faire savoir, au débarquer, que nous sommes à Préfailles. Et j'ai déjà imaginé qu'il viendra y rejoindre sa fiancée, dûment préparée par moi.

Mme Dorville, rassérénée, imagina à son tour, le bonheur de sa fille, à l'arrivée inattendue de Christian qu'elle aurait à elle seule, jusqu'au jour où il la ramènerait à Montfort guérie, heureuse, triomphante.

Quand Ghislaine annonça, le lendemain, sa prochaine absence à ses compagnes du dispensaire, Simone Dumas ne put dissimuler son plaisir. Elle recommanda à sa rivale de bien prendre son temps, de ne point s'inquiéter de ses protégés, — elle-même, Simone, promettait de les soigner, d'aller les voir à domicile, comme Ghislaine le faisait souvent, et d'assurer le service de l'absente, même celui des fiches qu'elle n'aimait pas, afin que celle-ci pût se reposer en paix.

— Vous en avez besoin, ajouta-t-elle. Et tâchez d'engraisser. Ce que vous avez pu maigrir, depuis quelque temps !

Marie-Louise, malicieuse, déclara que sa maigreur ne nuisait pas du tout à Ghislaine qui, jamais, n'avait été plus jolie.

C'était bien l'avis de Jean Herbois qui savait pourquoi les yeux de la bien-aimée rayonnaient d'un tel éclat. De peur de se trahir, il n'osa même pas la regarder devant tant de témoins, et ce fut d'un ton froid que, en présence de Mme de Bryon, il l'autorisa à prendre quelques jours de vacances nécessitées par des raisons de famille et de santé.

Après lui avoir donné la permission requise, il ajouta :

— Voudriez-vous, mademoiselle, si je n'abuse pas de votre obligeance, voir rapidement quelques pages de mon livre italien. Vous en êtes au dernier chapitre. Et j'en aurai besoin ces jours-ci, avant votre retour, sans doute.

— Bien volontiers.

Une heure plus tard, quand il entra dans son bureau, il la vit assise, les bras croisés, devant la table encombrée de papiers. Le regard au loin, elle pleurait tranquillement, comme on respire. Des larmes régulières et lentes glissaient sur son visage où se jouait un sourire douloureux.

Sans un mot, il se pencha vers elle, prit entre ses mains la jolie tête qu'auréolait une coiffe blanche, et, en baisers légers, but les larmes qui continuaient à couler.

Les joues, les paupières reçurent ces caresses sans qu'elle se défendit — une joie trop forte l'étouffait — tandis que les baisers, de plus en plus lourds, couraient sur son visage, en rafale.

Enfin, la tempête s'apaisa, une main brûlante s'attarda sur le front de Ghislaine dont les larmes étaient toutes séchées.

Debout, près de la table, Jean la regardait, si belle avec ses yeux illuminés d'amour, des yeux qui parlaient si bien quand les lèvres restaient closes.

— Vous allez partir, dit-il. Je vous aime trop pour rien dire qui augmente votre peine. Je ne me plaindrai pas, mon amour, ce que vous faites est bien fait. Puisque vous croyez cette épreuve nécessaire pour vous donner à moi sans remords, partez ! Toute une vie de bonheur nous récompensera... Mais vous ne prolongerez pas inutilement l'épreuve, n'est-ce pas ? Quand reviendrez-vous ? *(A suivre).*

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France.